

Ecole primaire de Sainte-Anastasie



Modalités de réouverture de l'école de Sainte Anastasie

Le présent guide repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 30 avril 2020. Il a été rédigé par la directrice de l'école et la mairie. Ce document a pour objectif d'informer les familles sur conditions d'ouverture de l'école.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

A) Volet Enseignement

Information aux familles

1. La reprise des cours est faite sur la base du volontariat et de la non obligation avec possibilité de poursuite de l'enseignement à distance. Les parents recevront par mail ce document qui sera aussi disponible sur le site de la mairie. En cas d'évolution du dispositif, les parents en seront aussitôt informés.
2. Les parents ayant choisi de ne pas mettre leur(s) enfant(s) en classe le 12 mai, ne pourront pas du jour au lendemain se présenter à l'entrée de l'école. En effet au regard des contraintes de groupe, de distanciation, d'hygiène... l'ajout d'élèves peut avoir un effet sur l'organisation sécuritaire et sanitaire. Néanmoins, l'objectif étant de rescolariser les élèves nous proposons une seconde rentrée le mardi 02/06/2020. Pour cela, les parents prendront contact avec le directeur au plus tard le vendredi 22/05. Cette seconde rentrée sera susceptible de modifier l'ensemble de l'organisation de l'école.
3. Vous jouerez un rôle essentiel dans le retour de votre enfant dans l'école. Comme le stipule le protocole sanitaire, vous vous engagez, à ne pas le mettre en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans son entourage. Vous devrez également prendre la température de celui-ci avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne devra pas s'y rendre. Nous vous demandons également de vêtir votre enfant de

Ecole primaire de Sainte-Anastasie

telle manière qu'il puisse être autonome et à l'aise. Prévoir également un sac afin que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (doudou, petite veste) individuellement.

4. Le jour de la rentrée les enseignants donneront une information pratique aux élèves sur : la distanciation sociale, les gestes barrières et le lavage des mains. Nous en faciliterons également leur réalisation à l'aide de marqueurs et codes visuels.
5. Les adultes présents dans l'école seront obligatoirement équipés d'un masque. Le port d'un masque par les élèves d'élémentaire est déconseillé et proscrit en maternelle. L'enfant doit être capable de le porter et de l'ôter correctement, le port de gant est proscrit. L'équipe éducative ne peut être tenue pour responsable en cas de gestes non adéquats.
6. L'accès à l'école aux personnes « étrangères au service » est interdit (hors élèves, enseignants et élus ou personnels municipaux). Cependant, si une personne devait entrer en cas de nécessité (dépannage, urgence, maladie, ...) une liste doit être établie à l'aide d'un registre d'entrée et de sortie afin d'avoir un suivi en cas de cas positif COVID19. On relèvera : nom, prénom, société, date, heure et N° de téléphone.
7. En cas d'apparition de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre l'enfant (ou l'adulte) sera isolé et équipé d'un masque. Nous prendrons sa température, préviendrons sa famille pour qu'ils viennent le chercher. S'il est positif au Covid les familles des enfants qui ont été en contact seront prévenues.

Dispositif de distanciation sociale mis en place :

Remarque pour les maternelles : Nous mettrons tout en œuvre pour instaurer et faire respecter la règle de distanciation sociale dans tous les niveaux mais vous devez être conscients de la difficulté que cela représente pour les classes de maternelle. Par conséquent, nous ne pourrions pas éviter tout contact.

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Pour assurer une bonne distanciation sociale et éviter le brassage plusieurs mesures seront prises :

1. Eviter les rassemblements et les croisements en séparant les entrées. Les élèves accéderont à leurs classes par des chemins séparés et balisés en respectant la distance de 1 m.
 - **CM1** : le petit couloir et le portillon de la courette. Entrée initiale de la classe de GS-CP.
 - **CE2 –GARDERIE** : usage commun du grand portail noir donnant sur la cour
 - **CP-CE1** : entrée par le grand portail près de la cantine qui donne sur le parking, puis entrée dans la classe par le plan incliné
 - **CM2** : entrée principale de l'école
 - **Les maternelles** : Les élèves de maternelles (de la PS à la GS) entreront non accompagnés par le portail de la maternelle avec échelonnement, si besoin, dans le temps (8h50-9h pour un groupe, 9h-9h10 l'autre classe- 16H20-30 16H30-40)

Ecole primaire de Sainte-Anastasie

2. Les attroupements des parents sont à éviter. La circulation des voitures étant moins importante, les élèves d'élémentaire peuvent, dans la mesure du possible, aller à l'école tout seul à partir du parking. Pour les maternelles, les parents les accompagnent jusqu'au portail.
3. Un plan de circulation intérieur et extérieur sera mis en place. Il permettra aux classes de ne pas se croiser.
4. Les portes intérieures devront rester ouvertes afin d'éviter les points de contacts.
5. Concernant les classes, et au vu de leur taille et configuration, le nombre d'élèves par classe est limité à 9 en élémentaire et 9 en maternelle. Les bureaux utilisés par les élèves seront séparés d'au moins 1 mètre pour éviter les contaminations. Aucun bureau ne sera en face à face. La distance d'1 m devra être respectée lors des déplacements et dans toute l'école (couloir, cour de récré, toilettes, ...).
6. De plus pour les élèves d'élémentaire et ce pour permettre le meilleur travail possible dans les conditions imposées, devront avoir dans leur cartable :
 - Une trousse complète (prêt de matériel impossible)
 - Des crayons de couleur et/ou feutres
 - Une ardoise + feutre + chiffon
 - Le matériel de géométrie
 - le cahier de textes ou le plan de travail de l'enseignant
 - Les fiches de travail
 - Le cahier de brouillon
 - Les éventuels autres cahiers et manuels
 - La calculatrice
 - Un livre, BD, magazine,... ou coloriage PERSONNEL
 - Un paquet de mouchoirs
 - Une gourde

En maternelle, les parents sont encouragés à fournir une trousse à leur enfant (gomme, crayon gris, de couleurs et feutres). Dans le cas contraire, nous leur prêterons pour la journée du matériel neuf ou désinfecté.

Accueil des élèves

1. La capacité d'accueil permettant de respecter les mesures sanitaires a été définie en fonction des surfaces de classe et de l'âge des élèves. L'accueil des groupes de classes se fera soit tous les jours soit un jour sur deux. Selon leur répartition, certains enfants pourront être mis dans un groupe autre que celui de leur classe.

Ecole primaire de Sainte-Anastasie

2. Il y aura une mise en place de récréations décalées pour permettre l'accueil d'un seul groupe d'élève par cour. Lors de ces récréations, il faudra respecter les distances de sécurité et interdire les jeux de contacts, les jeux de balles, ballons, ... En cas de pluie, les élèves resteront en classe et n'iront pas sous le préau.

Un renforcement des mesures habituelles d'hygiène

Le lavage des mains sera plus fréquent.

Les enfants devront se laver les mains :

- à l'arrivée
- après les récréations
- avant et après le repas
- avant de quitter l'école.
- Après l'usage des WC et le nombre d'élèves aux sanitaires sera limité. Un urinoir sera condamné pour assurer la distanciation.

B) Volet organisation des services de la Commune

1) Entretien et désinfection des locaux

Avant l'ouverture, l'école a fait l'objet d'une préparation et d'un nettoyage complet. Les zones d'activités collectives sont fermées pour limiter les contacts. Afin de respecter strictement le règlement sanitaire, les protocoles de nettoyage ont été réadaptés au niveau des services communaux : choix des produits désinfectants virucides, augmentation des fréquences de nettoyage (points contacts, sanitaires...). Des stocks de produits désinfectants, savon liquide et gel hydro-alcoolique sont réalisés. Toutefois le recours au gel hydro-alcoolique n'aura lieu chez les jeunes enfants qu'en cas d'impossibilité de lavage des mains au savon de Marseille. Les locaux feront l'objet d'aérations très régulières avant l'arrivée des enfants, pendant les récréations et la pause méridienne ainsi qu'après leur départ.

2) Fonctionnement des services périscolaires

- La réouverture des accueils du matin et du soir et de celui du mercredi (régie par la législation sur les Accueils Collectifs de Mineurs) est annoncée par les services compétents de l'état ce jeudi 7 mai, pour une réouverture à partir du 12 mai. Nous attendons la confirmation de l'organisation définitive par publication du décret officialisant cette réouverture. Le nombre d'élèves maximum accueillis dans le cadre de ces accueils sera plus restreint qu'auparavant, les enfants seront accueillis par petits groupes dans des locaux séparés. De ce fait, l'accueil des enfants des familles dites prioritaires est donc prioritaire. Afin de préparer ce service, nous vous demandons d'inscrire vos enfants à ces accueils via le portail famille de réservation des services comme vous le faisiez avant le confinement. Nous

Ecole primaire de Sainte-Anastasie

vous tiendrons informés en cas de saturation de ce service dès lundi 11 mai. **Le prise en charge des enfants et leur récupération par les parents se fera de 7h30 à 8H45 et de 16h30 à 18h30 au niveau du portail situé sous le préau à côté de la classe de CE2.**

- Concernant la cantine, vos retours largement positifs au questionnaire d'enquête (80 % des familles favorables) pour la fourniture d'un panier repas nous ont conduits à adopter cette solution dans la phase de réouverture de notre école. Ainsi, pour tous les enfants accueillis et restant à l'école durant la pause méridienne, nous vous demandons de **porter le repas de vos enfants dès le matin en veillant bien au respect de la chaîne du froid (sac isotherme, petite glacière avec accumulateurs de froid le tout facilement identifiable au nom de l'enfant)**. Afin de permettre la prise du repas sous surveillance et selon les règles d'hygiène indispensables mais en autonomie maximale par votre enfant, les aliments fournis doivent être froids et faciles à consommer. La prise de repas sera privilégiée en extérieur chaque fois que possible et par petits groupes répartis en plusieurs points des locaux.
- **Toutes les mesures sanitaires annoncées sur les temps enseignement seront également respectées sur les services périscolaires (distanciation, gestes barrières, lavage des mains...).**
- Nous tenons à vous rappeler que toutes les décisions prises et l'organisation qui en découle ont pour objectif de protéger la santé de tous : enfants, enseignants et personnel municipal.